



PRÉFET DU LOIRET

Orléans, lundi 29 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Naturalisations : La préfecture d'Indre et Loire site unique en région pour le dépôt des demandes

A partir du 1^{er} juillet 2015, les nouvelles demandes de naturalisation par décret ou par mariage formulées par les ressortissants étrangers du Loiret devront être adressées par voie postale à la

**Préfecture d'Indre-et-Loire
37925 TOURS Cedex 9**

Concernant les demandes reçues entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2015, la préfecture d'Indre-et-Loire vérifiera que l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier soient présentes.

À compter du 1^{er} octobre 2015, l'instruction de ces dossiers et des nouvelles demandes transmises par courrier à partir de cette date sera assurée par une plate-forme régionale " naturalisations ", mise en place à la préfecture d'Indre-et-Loire – 37925 TOURS Cedex 9 – pour le compte des 6 départements de la région.

Contact-presse :
Colette Théas-Duhamel
tél : 02.38.81.40.35